

---

## Les chasses traditionnelles : des chasses populaires, patrimoine culturel des départements du sud-ouest

Muriel Geny-Mothe

---

### Citer ce document / Cite this document :

Geny-Mothe Muriel. Les chasses traditionnelles : des chasses populaires, patrimoine culturel des départements du sud-ouest. In: L'homme du Midi : sociabilités méridionales. Actes du 126<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Terres et hommes du Sud », Toulouse, 2001. Paris : Editions du CTHS, 2003. pp. 145-160. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 126-3);

[https://www.persee.fr/doc/acths\\_1764-7355\\_2003\\_act\\_126\\_1\\_2926](https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2003_act_126_1_2926);

---

Fichier pdf généré le 20/02/2024



# ***Les chasses traditionnelles : des chasses populaires, patrimoine culturel des départements du sud-ouest***

---

Muriel Gény-Mothe

Lors de la discussion de la loi du 22 juin 2000, Pierre Ducout a fait cette déclaration : « Dans le Sud-Ouest ce qui importe aux gens c'est la pérennité de pratiques de chasse populaires, la chasse à la palombe et la chasse de nuit notamment qui constituent une véritable culture locale<sup>1</sup>. » Il est vrai que, dans cette région où les chasseurs étaient et restent majoritairement des gens modestes non propriétaires de territoires de chasse, la chasse lie l'homme à la terre, elle fait partie de ces héritages qu'il serait sacrilège d'abandonner.

Fort de ce constat, Pierre Ducout demande expressément à la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, de prendre en compte les spécificités cynégétiques de chaque région. La ministre répond en disant qu'il ne sera pas « question de confirmer des traditions trop récentes pour ne pas être factices<sup>2</sup>. »

Ces deux déclarations résument à elles seules la problématique de la chasse. D'un côté et dans le Sud-Ouest plus encore qu'ailleurs, la variété des techniques cynégétiques est indéniable et l'attachement à des pratiques ancestrales fortement enraciné. D'un autre côté, la tradition ne doit et ne peut pas justifier tous les abus.

La tradition, au cœur des revendications est donc sur la sellette et dans le monde de la chasse rien n'est moins hasardeux que cette notion aux contours flous et imprécis. La consécration de techniques de chasse anciennes par le temps fait, il est vrai, leur force mais aussi leur faiblesse car ces techniques séculaires et immuables semblent poussiéreuses, anachroniques et parfois

- 
1. PATRIAT (F.), *Rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, relatif à la chasse*, Paris, Assemblée nationale, 2000, p. 44.
  2. HEINIS (A.), *Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la chasse*, Paris, Sénat, p. 118.

même barbares. Aujourd’hui, ces chasses traditionnelles sont prises dans une sorte d’état, que rien ne justifiait au départ. Jusque vers les années 1970, elles se pratiquaient, sans provoquer de heurts particuliers. Légales puis unanimement tolérées puis enfin à peine tolérables, ces chasses sont menacées par une Europe qui ne les comprend pas et par des autochtones qui ne les comprennent plus. Cette attitude traduit un choc de culture, « une culture urbaine qui pense ne trouver dans la nature qu’un ordre immuable et apaisé » qui se heurte à une culture rurale, entretenant un rapport actif avec la terre.

Afin d’éclairer le débat, il semble dans un premier temps indispensable de lever le voile sur ces énigmatiques techniques ancestrales. Que sont les chasses traditionnelles ?

Dans un deuxième temps, nous préciserons en quoi elles sont une forme de notre vivante culture du Sud-ouest.

Enfin, nous mettrons l’accent sur les dangers qui les guettent. Aux obstacles législatifs et réglementaires se superposent les difficultés liées à la transmission de la tradition.

## ***Les incertitudes au sujet de la définition des chasses traditionnelles***

Les chasses traditionnelles sont anciennes, si anciennes qu’il est parfois impossible d’en déterminer l’origine. Jusqu’à une période récente, nul besoin n’était de les définir. Ces chasses étaient pratiquées par une population essentiellement rurale et constituaient un véritable art de vivre que nul ne semblait remettre en cause. Et puis, en 1902, une première menace pèsera sur la chasse aux oiseaux utiles à l’agriculture. On s’imagine que cette convention internationale ratifiée par la France en 1905 sonnera le glas de certaines pratiques cynégétiques et ce ne sera pas le cas. Les traditions ont la vie dure et les tolérances, parfois à la frontière de la légalité, permettront de temporiser.

Plus récemment, la directive européenne « oiseau 79/409 » et l’interprétation qui sera faite par les tribunaux français et la cour de Luxembourg planeront au-dessus des chasses traditionnelles comme une épée de Damoclès. Sans parler d’une sensibilité nouvelle qui s’émeut davantage du sort de l’animal qu’il soit de poil ou de plume.

Sentant des menaces peser sur la chasse au gibier de passage, le législateur français, en application d’une loi du 30 décembre 1988, établit un recensement des modes traditionnels de chasse ainsi que celui des lieux où se pratiquaient ces chasses<sup>3</sup>. Nous ne nous intéresserons ici qu’aux modes de

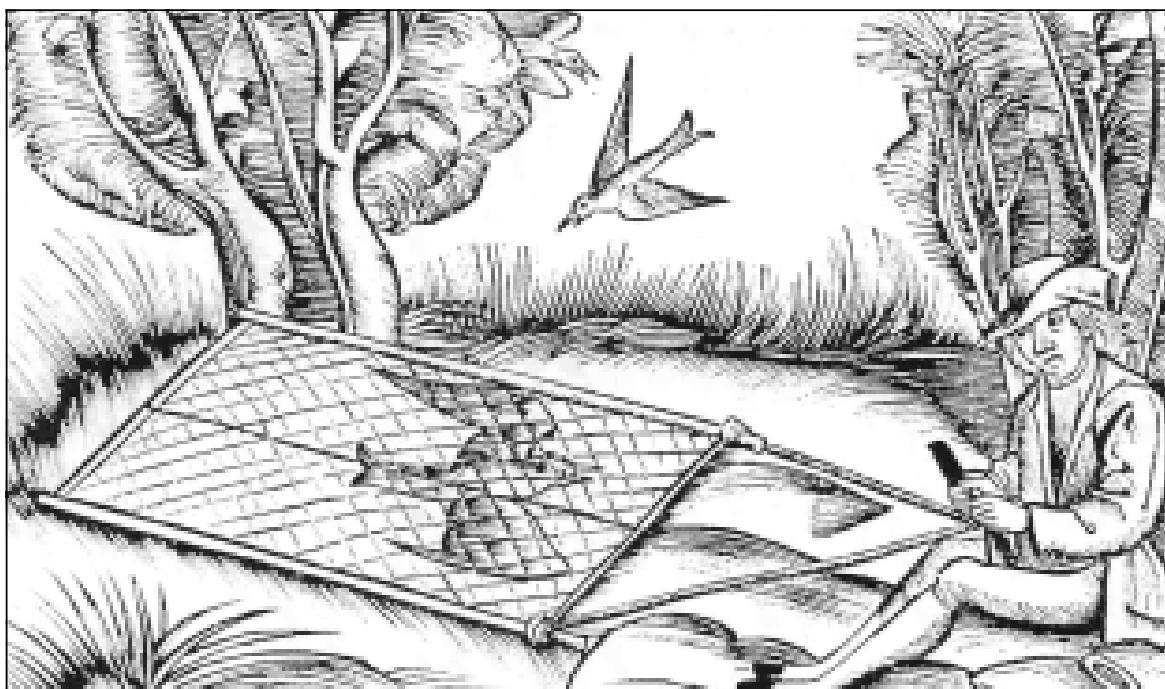
3. CHARLEZ (A.), « Les chasses traditionnelles et la loi. », *Bulletin mensuel de l’Office national de la chasse*, septembre 1998, n° 236, p. 38.

chasse qui se pratiquent dans le Sud de la France. Mais ce qu'il faut préciser c'est qu'exceptées la tenderie aux grives et merles noirs à l'aide de lacs dans les Ardennes et la tenderie au filet des vanneaux huppés et pluviers dorés dans ce même département, toutes les chasses traditionnelles sont des chasses du Sud.

Dans le Sud-Est il s'agit de la capture des grives et des merles destinés à servir d'appelants vivants aux gluaux. Cette chasse se pratique dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Pour les départements du sud-ouest, trois sortes de chasses sont admises par le législateur comme traditionnelles. Il s'agit de :

- la chasse aux alouettes à la matole,
- la chasse des alouettes et des palombes aux pantes.



*Figure 1 – Une des plus anciennes gravures figurant des pantes.  
(In Esope, Appologi sive mythologi cum qui buscarminum et fabularum additionibus sebastiani brant Bâle, Jacques Wolf de Pforzheim, 1501).*

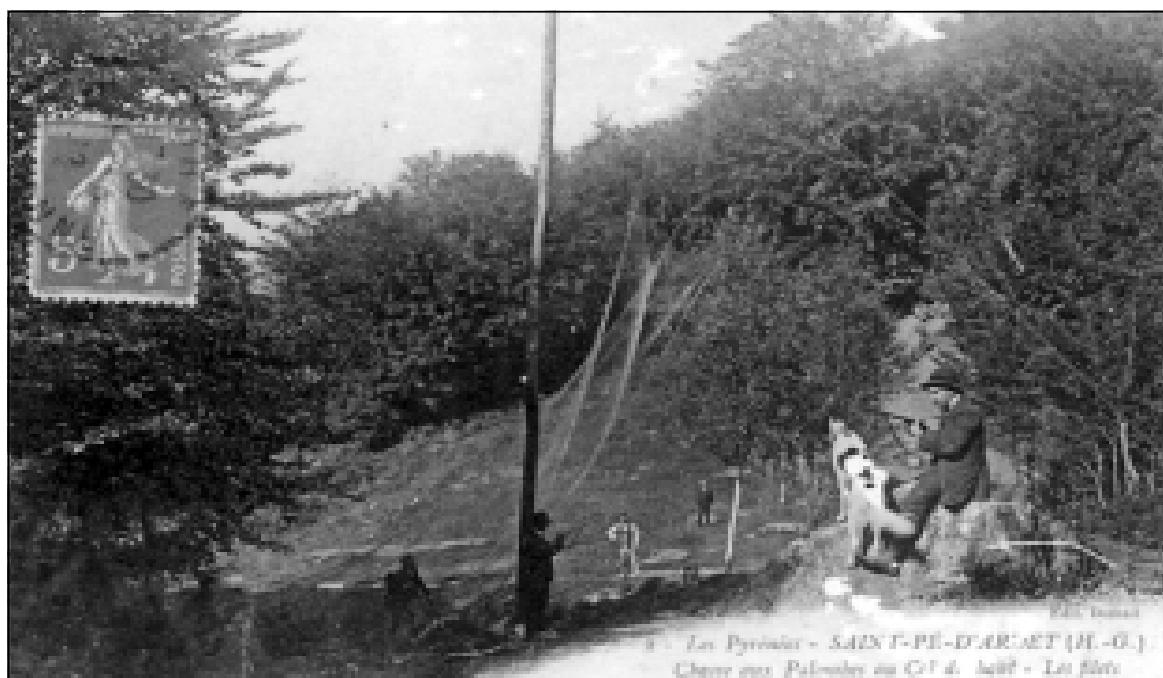
- la chasse des palombes aux pantes.

La capture de l'alouette des champs à l'aide de matoles se pratique dans les Landes, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. La matole est une petite cage sans fond. Ancrée au sol sur un côté, elle est posée en équilibre sur un petit piquet. Attirée par quelque nourriture, l'alouette se pose sur le sol, pénètre sous le piège pour manger, déséquilibre la cage qui retombe en l'emprisonnant.

La chasse aux pantes se pratique à l'aide de filets horizontaux. Si l'organisation de la chasse diffère en fonction du gibier chassé, alouettes ou pa-

lombes, le principe de cette chasse reste le même. Il consiste à attirer les vols de passage à l'aide d'appeaux ou appelants, oiseaux captifs manœuvrés par le chasseur et à les faire se poser pour picorer le grain disposé sur le sol. Au moment opportun, le chasseur déclenche le mécanisme des filets. La capture de l'alouette des champs au moyen de pantes se pratique dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, celle des palombes dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

La chasse des palombes aux pantières s'effectue à l'aide de grands filets verticaux dans des cols naturellement empruntés par les migrateurs.



*Figure 2 – Carte postale. Début du siècle.*

*Les filets de la palombarie de Sare dans les Pyrénées-Atlantiques.  
La présence de visiteurs sous les filets met en évidence l'importance des installations.*

Les manœuvres sont faciles à comprendre. De poste en poste, les chasseurs doivent obliger les oiseaux à passer au ras du sol. Pour cela ils exploitent la peur panique que l'autour ou l'épervier inspirent aux palombes. Ces prédateurs attaquent leur proie par en dessous et s'agrippent à elle jusqu'à ce que la fatigue leur livre la bête épuisée. La seule parade à cette attaque consiste à plonger et à raser le sol. Dans la chasse aux pantières une raquette en bois blanchie à la chaux est lancée du haut d'une tour ou d'une cabane sous les vols qui, croyant à une attaque, plongent, se précipitent ainsi dans les filets.

Cette chasse se pratique dans le département des Pyrénées-Atlantiques, à Lannès dans les Hautes-Pyrénées et à Etxalar dans le Pays Basque espagnol.

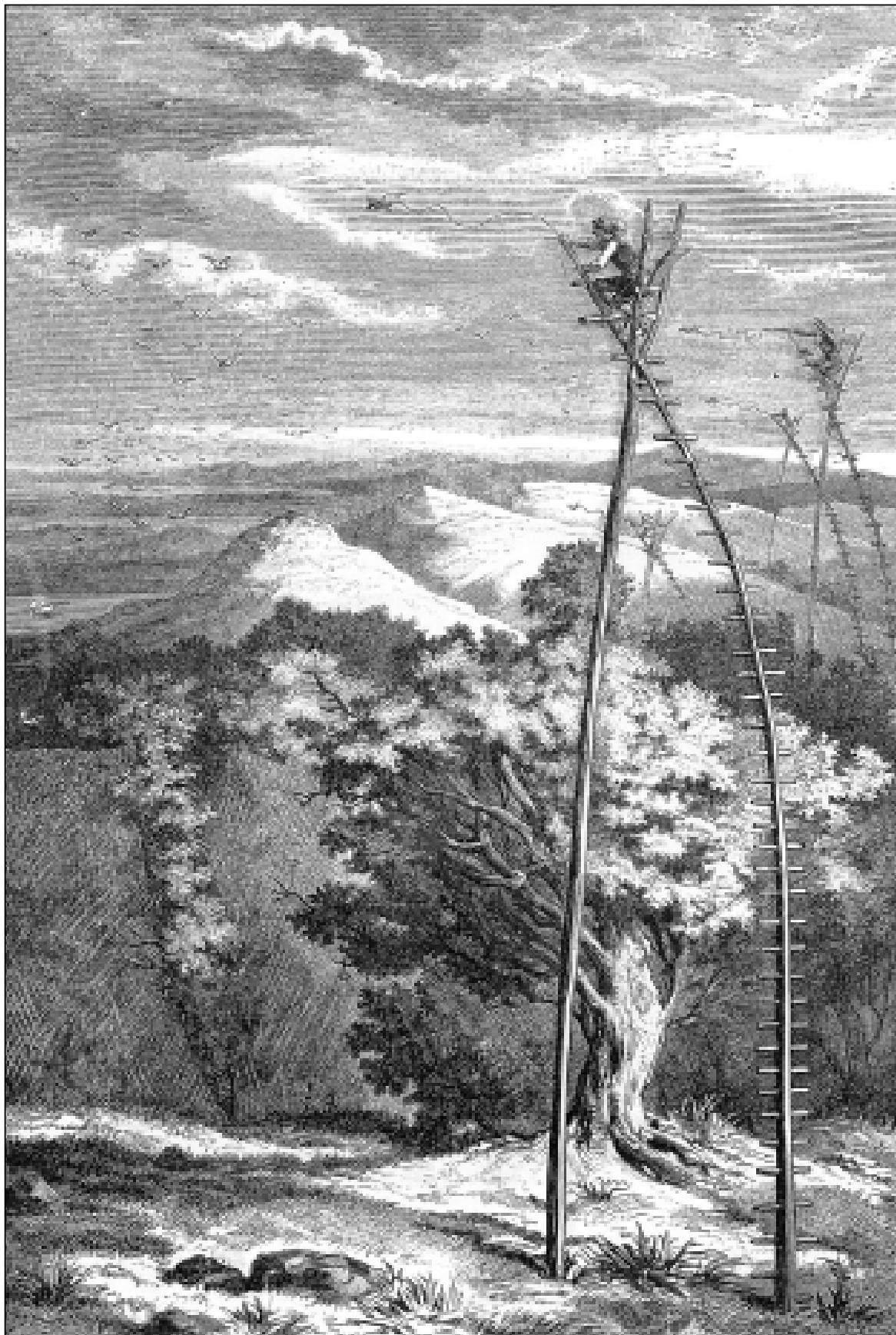


Figure 3 – Chasse aux palombes dans les pâtières pyrénéennes.  
*La Chasse illustrée* du 30 octobre 1867.

Le but poursuivi par le législateur en effectuant cette énumération limitative est de consacrer certains modes de chasse menacés par les dispositions européennes. Tout est mis en œuvre pour que ces chasses soient compatibles avec la directive « oiseaux 79/409 ». Que dit cette directive ? Elle prohibe expressément la chasse au gibier de passage à l'aide de certains engins. L'article 9 permet néanmoins des dérogations « pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées de manière sélective, la capture, la détention ou autre exploitation judicieuse de certains oiseaux en petites quantités. » Le législateur européen conditionne ainsi l'existence de ces chasses à deux critères : elles doivent être sélectives et ne pas mettre en péril les populations des espèces de gibier concernées. Tel est le cas de toutes les chasses précédemment citées. Mais cette liste limitative se heurte à l'incompréhension des chasseurs qui accusent le législateur français de technocratie. Dans le Sud-Ouest, il est des chasses qui se pratiquent depuis plusieurs décennies, parfois même plusieurs siècles. Pour cette raison les chasseurs les considèrent comme des traditions avérées, indissociables de la culture du Sud-Ouest. Ce qui est certain c'est qu'en effet, la sélectivité et la faiblesse des prises ne font pas la tradition ! Mais l'ancienneté peut-elle suffire à caractériser la tradition<sup>4</sup> ? D'après le dictionnaire Larousse, la tradition est la « transmission de doctrines, de légendes, de coutumes, pendant un long espace de temps, spécialement par la parole et par l'exemple. » Le mot tradition vient du latin « traditio ». Le verbe « tradere » signifie remettre, transmettre. Il ressort de cette définition que certains éléments sont indispensable pour qu'une chasse puisse être considérée comme traditionnelle ?

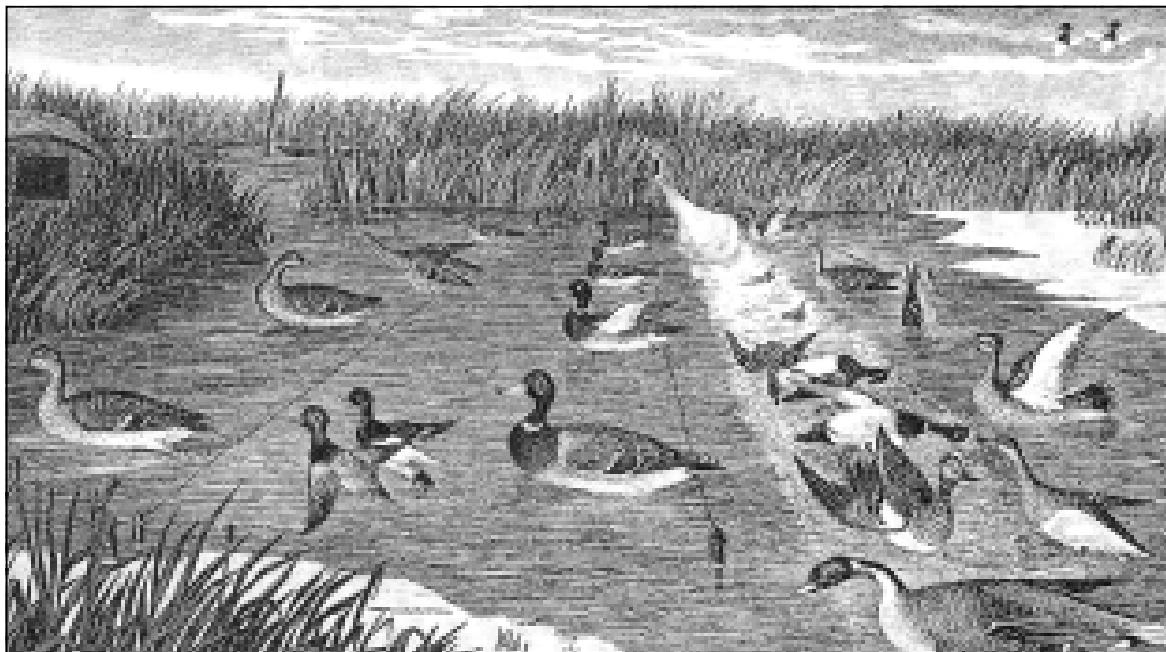
Il découle de l'étymologie du mot que la première caractéristique de la tradition est de se transmettre. Concernant la chasse l'apprentissage et la transmission des techniques s'effectuaient et s'effectuent encore souvent aujourd'hui au sein de la famille. Dans ce sens, la tradition est perçue comme un héritage qui se transmet de génération en génération. Tel était le cas par exemple de la chasse des ortolans à l'aide de matoles. Le choix des rameurs<sup>5</sup> et de l'emplacement, responsables de l'échec ou du succès de la « campagne » demandaient un long apprentissage au contact d'un chasseur expérimenté.

Mais une simple transmission ne suffit pas à caractériser la tradition. Ce qui fait sa force, c'est sa consécration par le temps. Une tradition est ancienne ou n'est pas. Les mots de Madame le ministre trouvent ici leur sens. En effet, il ne doit pas être question de confirmer des traditions trop récentes pour ne pas être factices. Le problème de l'ancienneté de la tradition s'est posé récemment au sujet de la chasse aux canards. L'Assemblée Nationale a retenu une liste de vingt départements dans lesquels la pratique de la chasse de nuit est reconnue comme étant une tradition ancienne et avérée et a prévu qu'un décret, en

4. GÉNY-MOTHE (Muriel), *La chasse aux oiseaux migrateurs dans le sud-ouest : le droit face aux traditions*, Aspet, Pyrégraph, 2000, p. 295-307.

5. Ortolan servant d'appelant.

Conseil d'État, pourrait compléter cette liste. Les sénateurs ont proposé onze départements supplémentaires dans lesquels, selon eux, la chasse de nuit présente des caractéristiques de tradition et d'ancienneté. Or les tonnes, huttes ou gabions n'ont parfois qu'une vingtaine voire une dizaine d'années. C'est le cas notamment dans les départements de la Vendée et de l'Yonne. Il est évident qu'il ne peut s'agir dans ces cas de traditions avérées.



*Figure 4 – Gravure du début du XIX<sup>e</sup> siècle, représentant explicitement la chasse aux canards de nuit à la hutte.*

Autre attribut de la tradition, elle doit se pratiquer sans interruption. Il arrive même que des mesures réglementaires ou législatives viennent le préciser. La loi du 15 octobre 1936, par exemple, interdit l'installation de nouvelles pantières et n'autorise la chasse qu'aux pantières en activité à cette date. Si, une année, un propriétaire ne monte pas ses filets quelle qu'en soit la raison, le droit de chasse est perdu. La seule alternative est de pratiquer la chasse au moins un jour dans la saison sous contrôle d'huissier. Aujourd'hui il n'existe plus que neuf pantières en activité en France, une dans le Béarn et huit dans le Pays-Basque. Les autres ont disparues sans espoir de retour. « La grande faucheuse de la première guerre mondiale est passée par là, avec ses morts et l'évolution considérable des mentalités et des mœurs<sup>6</sup>. »

Quatrième caractéristique de la tradition : elle est immuable, c'est-à-dire qu'elle ne doit quasiment pas évoluer à travers les techniques fondamentales et spécifiques qui la caractérisent sous peine de disparaître en tant que tradition. Des évolutions sont tolérables, en aucun cas il ne doit s'agir d'une

6. LUQUET (J.), « La chasse des palombes », dans *Les chasses traditionnelles*, Luçon, éditions Sud-Ouest, 1996, p. 33.

mutation profonde. Un exemple : les filets en lin destinés notamment à la chasse aux palombes ont été remplacés par des filets en Nylon mais la dimension des mailles et la technique de chasse restent inchangées depuis plusieurs siècles. Dire de la tradition qu'elle est immuable ne la rend pas poussièreuse pour autant. Cette continuité témoigne au contraire de sa modernité puisqu'elle a su traverser les siècles et l'évolution des techniques en trouvant toujours sa place dans la société. « La tradition est un argument de présence au monde, une force de présence. Parce qu'elle est mémoire des mémoires, elle va au-delà de la mode, au-delà de l'épisodique par son sens de la continuité des choses et de la relativité de l'événement. Elle est ce qui perdure, reliant le lointain à l'actualité brûlante de ce jour. La tradition est une force de vie qui fait perdurer la mémoire des choses<sup>7</sup>. »

La tradition n'est pas générale. Elle s'adresse à une société donnée. Elle incarne un ensemble de valeurs propres à une région, à un groupe. En ce sens et nous l'envisagerons ultérieurement ces chasses sont perçues comme faisant partie du patrimoine culturel de la région dans laquelle elle se pratique.

Enfin, la tradition s'accompagne d'une éthique qui, si elle n'est pas respectée, condamne la pratique dans son essence. La tradition doit être tolérée et tolérable. Une tradition illégale, réprouvée par la morale et qui n'a pas reçu l'assentiment de la population dans laquelle elle se pratique, n'est pas une tradition. La tradition ne s'impose pas par la violence et les revendications, elle s'impose par des décennies ou des siècles de pratique paisible.

Si on estime que ces critères caractérisent la tradition, la tradition cynégétique couvre des pratiques aussi nombreuses que variées. La chasse à courre, la chasse au vol, le furetage ou le déterrage, la chasse des ortolans à la matole et des tourterelles aux pantes sont des chasses empreintes de traditions anciennes, tant dans leur vocabulaire que dans leur déroulement. Ce sont donc des chasses qui pourraient être qualifiées de traditionnelles.

Ce qui est remarquable c'est que toutes ces chasses traditionnelles sont des chasses à forte vocation identitaire.

## ***Des chasses symbole d'une identité régionale***

« Chasser, beaucoup plus que se distraire, c'est affirmer son appartenance à une terre à travers la poursuite de son gibier<sup>8</sup>. » Cette affirmation traduit tout le poids de la fonction sociale de la chasse. Les chasseurs locaux se sentent insérés dans un système dont ils ont conscience de faire partie au même titre que les arbres ou les bêtes. Ils sont un élément du terroir<sup>9</sup>. Ces

7. FAURE (R.), « Désarroi et espérance », dans *Tradition et modernité. Les sagesse anciennes et l'homme à venir*, Paris, L'originel, 1988, p. 12.

8. Pradelle de la Tour, cité par BOULDOIRE (J-L.), *Demain la chasse ? Écologistes et chasseurs : Le dialogue*, Paris, Sang et terre, 1993, p. 136.

9. BOULDOIRE (J-L.), *op.cit.*, p. 136.

chasses continuent à se transmettre, témoignant ainsi de l'attachement des populations rurales à leurs traditions locales.

En cela, la chasse est fondatrice de l'identité régionale. Elle fait partie d'un mode de vie spécifique. Condamner ces procédés de chasse si particuliers, c'est s'attaquer à la personnalité même des habitants. Alors, ils réagissent comme face à une agression. Quel que soit le type de conflit qu'elles cristallisent, ces chasses traditionnelles apparaissent comme porteuses et objets d'enjeux qui les posent comme éléments essentiels d'une identité régionale. Les règlements passent, se succèdent, les pratiques, elles, restent<sup>10</sup>.

Cependant, malgré l'évidente cohésion qui lie les chasseurs entre eux, la forte différenciation territoriale contribue à l'éclatement des chasses traditionnelles. Les modes de chasse se distinguent. Cela rend très difficile l'identification d'un groupe de valeurs communes partagées par tous ceux qui participent à ces chasses. Les chasses au gibier d'eau, à la palombe dans les cols basquobéarnais, la chasse à courre ou au vol, la chasse à l'arc ou celle des grives aux gluaux n'impliquent ni les mêmes pratiques cynégétiques ni la même clientèle sociologique ni les mêmes modes de sociabilité et de gestion<sup>11</sup>.

Chacun trouve un mode de chasse adapté à son tempérament, ses possibilités physiques ou financières ou à l'opportunité géographique. « Des hommes et des femmes, de tous âges et de toutes conditions, des jeunes aussi s'y adonnent avec passion, fortifiant leurs racines qui les attachent au pays<sup>12</sup>. »

Un point commun pourtant entre toutes ces chasses : elles font appel à la ruse et à l'habileté ce qui suppose un grand sens de l'observation et une parfaite connaissance du gibier et de ses habitudes. Il faut, pour être chasseur une osmose avec la nature. Il faut aussi avoir du temps et prendre le temps. On ne force pas la nature et la patience est la première vertu des chasseurs traditionnels. Ici, l'expérience est hautement valorisée. La transmission d'un savoir faire est facteur de cohésion entre des hommes de tous âges et parfois même des femmes. Les chasses traditionnelles se pratiquent indifféremment de sept à soixante dix-sept ans. Elles réunissent les générations autour d'une même passion.

Elles sont également un facteur d'équilibre vital pour ceux que leurs activités maintiennent en ville. Pour les ruraux elles sont un des rares loisirs dans un milieu qui est le leur et qu'ils ont pu dans des conditions difficiles entretenir<sup>13</sup>.

---

10. TRAIMONT (B.), *La chasse à la palombe dans les Landes*, p. 104.

11. DARBON (D.), *La crise de la chasse en France. La fin d'un monde*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 72.

12. TROLLIET (M.), « préface », dans *Les chasses traditionnelles*, Luçon, éditions Sud-Ouest, 1996, p. 9.

13. TROLLIET (M.), « postface », dans *Les chasses traditionnelles*, Luçon, éditions Sud-Ouest, 1996, p. 92.



*Figure 5 – Sur cette carte postale antérieure à la Grande Guerre, on constate que la relève est assurée. Il n'en est plus de même aujourd'hui.*

À travers la chasse et ses rites bien établis, la convivialité et la sociabilité locale s'organisent. En Gascogne, le poste de chasse est le cœur de la palombière. « C'est là que se tient le chasseur. Attenant au poste, une vaste pièce, bien camouflée, sert de salle d'attente. On y reçoit ses compagnons, amis, invités. Un grand poêle cuisinière sur lequel mijotent d'excellents mets annonce l'importance et la convivialité du lieu<sup>14</sup>. »

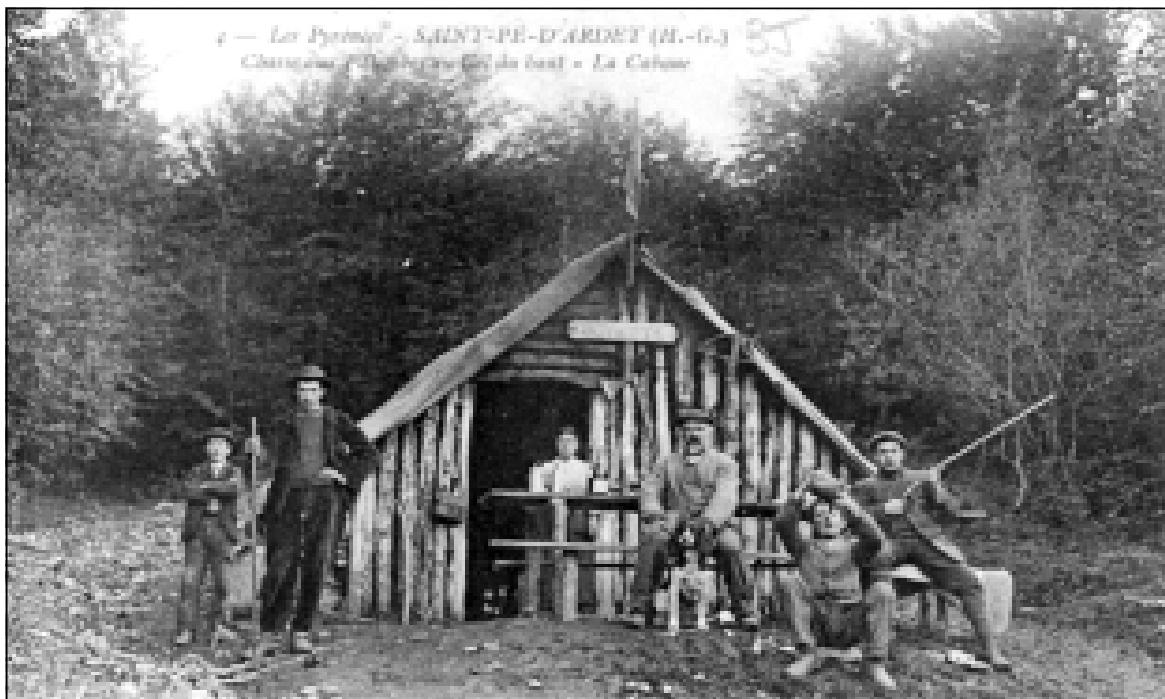
La buvette par exemple est un haut lieu de la convivialité, de l'accueil et du bien vivre des palombières. Autrefois les chasseurs passaient le plus souvent toute la saison de chasse dans le désordre plutôt pittoresque d'une petite maison perdue à limite des forêts au niveau d'un col favorable. Les visiteurs, toujours bien accueillis, étaient logés tant bien que mal malgré l'exiguïté des lieux. Aujourd'hui, l'accueil reste chaleureux mais les accès plus faciles permettent à chacun de rentrer chez lui chaque soir<sup>15</sup>.

Avec d'autres rares activités comme le rugby, la tauromachie ou l'art culinaire les chasses traditionnelles sont un élément de notre vivante culture du Sud-Ouest. D'ailleurs, le plaisir de la chasse s'associe étroitement à celui de déguster en famille ou entre amis un salmis de palombe ou une brochette de grives ou d'alouettes accompagnés d'un bon vin.

« L'étude de ces chasses dont la tradition est profondément enracinée dans les moeurs fait apparaître des implications dans de multiples domaines

14. LUQUET (J.), « La chasse des palombes », dans *Les chasses traditionnelles*, Luçon, éditions Sud-Ouest, 1996, p. 27.

15. LUQUET (J.), *op.cit.*, p. 31.



*Figure 6 – La buvette. Chasse aux pantières de Saint-Pé-d'Ardet.  
Le drapeau au faîte du toit dénote l'ambiance patriotique qui régnait  
à l'époque de la première guerre mondiale.  
Cette chasse à la palombe ne survivra pas à la grande faucheuse.*

et en font un des éléments majeurs de l'art de vivre au pays dont la qualité ne saurait être mise en cause sans réaction de révolte<sup>16</sup>. »

De cette solidarité entre chasseurs résulte une unité de résistance qui rend plus difficile l'infiltration des directives européennes.

### ***Les traditions cynégétiques en danger.***

Entre 1900 et 2000 certains modes de chasse, pourtant pratiqués de longue date, ont disparu. Qui en est responsable ?

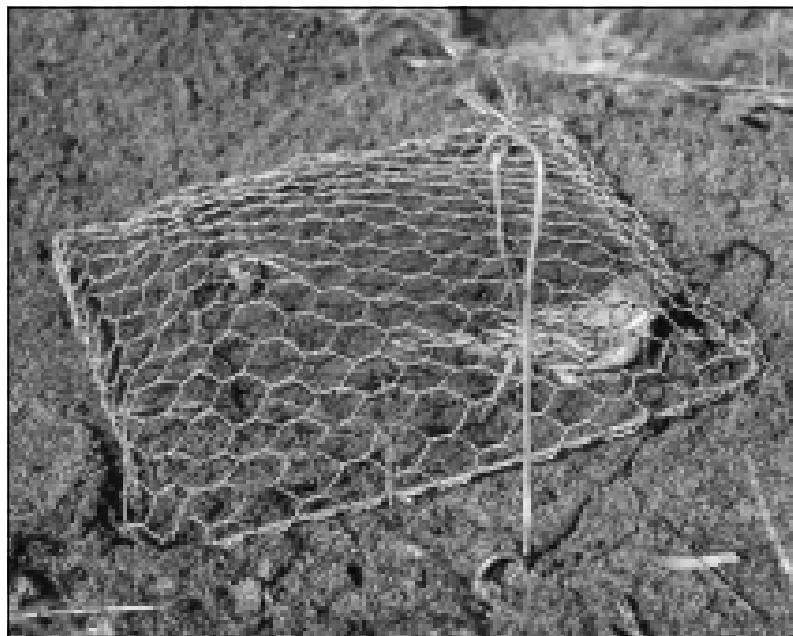
Le législateur français et le législateur européen sont montrés du doigt. Cette accusation s'avère parfois légitime. L'arrêté ministériel, en date du 5 mars 1999 qui classe l'ortolan parmi les espèces protégées interdisant ainsi toute forme de chasse, en témoigne. Il est incontestable que la convention internationale de 1902<sup>17</sup> puis la directive européenne « oiseau 79/409<sup>18</sup> »

16. TROLLIET (M.), *op.cit.*, p. 12.

17. La convention de 1902 qui protège les oiseaux utiles à l'agriculture prévoit des dérogations de sorte qu'elle n'apporte pas de grands changements dans la pratique de la chasse.

18. Cette directive concerne la conservation des habitats et la gestion de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres.

marquent le point de départ et l'intensification de mesures très restrictives concernant la chasse au gibier de passage. Cette directive n'est pas d'application directe dans les États membres. La France doit établir une législation et une réglementation permettant d'atteindre les objectifs fixés par ce texte. Cette souplesse lui permet d'autoriser les chasses traditionnelles qu'elle estime compatible avec les termes de la directive. Mais ce qu'il faut retenir c'est que si le législateur dresse des obstacles, il n'est pas, contrairement aux préjugés l'unique responsable de cet abandon probablement irréversible de techniques de chasse séculaires.



*Figure 7 –  
Chasse de l'ortolan  
à la matole.*

Trois raisons essentielles peuvent être alléguées.

Un : au lendemain de la première guerre mondiale, les mutations de la société font émerger une autre approche de la chasse.

Deux : Les chasses traditionnelles sont des chasses exigeantes et il devient de plus en plus difficile de les concilier avec les impératifs familiaux et professionnels.

Trois : le regard porté sur la chasse en général et sur les chasses traditionnelles en particulier se modifie, faisant place à un sentiment d'hostilité. La chasse traverse une véritable crise de légitimité.

Envisageons tour à tour la part de responsabilité de ces « facteurs » de diminution ou de disparition des chasses traditionnelles.

Depuis quelques décennies, la transmission s'effiloche et les choix de vie se modifient, concourant ainsi à l'effacement des traditions. L'évolution du droit que l'on tient pour responsable de cette situation ne fait «que refléter celle de l'esprit du temps qui n'est plus dominé par le rapport prédateur à l'animal. » En fait, les traditions cynégétiques expriment une identité culturelle menacée par les mutations de la société. L'évolution des mentalités qui

s'amplifie au lendemain de la première guerre mondiale est le moteur des changements qui s'opèrent. Dans les pays industrialisés comme la France, les conditions sociales favorables à la transmission de certains savoirs, de pratiques et des valeurs, disparaissent progressivement.

L'urbanisation, l'évolution des techniques et des mentalités comptent pour beaucoup. Les conditions du milieu ont profondément été bouleversées et ne sont plus favorables en majeure partie à la faune sauvage. L'élévation progressive du niveau de vie dans de larges couches de la population, la modernisation des moyens de transport, l'évolution des mentalités, l'urbanisation, la vulgarisation des armes à feu ont sonné le glas de nombreuses chasses aux filets et aux pièges. En fait, la guerre de 1914-1918 marque la fin d'un type de société. La chasse jusqu'alors aristocratique ou rurale s'étend à toutes les couches de la population d'autant plus facilement que les combattants s'étaient familiarisés avec le tir et le maniement des armes. Certaines pantières du pays basque s'éteindront avec elle, la grande faucheuse ayant emporté une bonne partie de la relève. Désormais, seuls les anciens se rappellent les pantières d'Issor en Béarn, du col du Piéjau en Ariège ou de Bagnères-de-Bigorre.

Un autre obstacle à la transmission des traditions et non des moindres est la difficulté de concilier la chasse avec les impératifs familiaux et professionnels. Pour que ces chasses puissent se transmettre, il faut une relève. Or, phénomène qui se développe tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, on constate un vieillissement très rapide de la population active agricole et de la population rurale<sup>19</sup>. Même s'ils restent attachés à leur région, à leur village, à leur famille, les jeunes se voient contraints de quitter le pays à la recherche d'un travail. La chasse suppose une grande disponibilité. Certaines entreprises du Sud-Ouest l'ont compris au point de fermer leurs portes en octobre. Mais il est difficile de concilier la chasse qui exige une présence quotidienne pendant un mois et demi de passage avec les impératifs professionnels et familiaux. Cette diminution du nombre de jeunes appartenant au pays se combine avec un mouvement rapide de rurbanisation. Il en découle des conceptions très divergentes du rapport à la nature qui transforment l'organisation sociale des zones rurales. Mis à part les Hautes-Pyrénées et le Gers, tous les départements du Grand Sud-Ouest ont vu leur population croître depuis 1975, exprimant bien ainsi le repeuplement des zones rurales ou plus exactement des zones rurales à proximité relative des pôles urbains. Ces néoruraux peuvent-ils constituer une relève ? Encore faudrait-il qu'ils en expriment le désir ! Il faut avouer qu'il est très difficile, pour un « étranger », de se fondre dans un groupe dont les mœurs et parfois même le langage diffèrent. De plus, ces chasses ne s'improvisent pas. Elles nécessitent un long apprentissage qui rebute vite les amateurs venus des villes. La tradition se transmet entre ru-

19. GÉNY-MOTHE (Muriel), *Les chasses traditionnelles face au législateur français et européen*, à paraître aux éditions l'Harmattan.

raux, entre personnes appartenant à un même terroir, à un même groupe, il s'agit souvent d'une famille, d'un village. Il est à craindre que cette transmission s'effectue de plus en plus difficilement, soit par désintérêt des jeunes générations, soit encore par impossibilité de combiner une vie professionnelle et une vie de famille avec tous les impératifs de la chasse<sup>20</sup>.

Parallèlement à ces changements, existe une troisième raison dont il ne faut pas minimiser l'importance. Il s'agit de l'incontestable évolution des mentalités. La conception de la relation de l'homme à la nature se transforme. La nature est de moins en moins perçue comme une ressource inépuisable. L'assimilation du gibier à une manne céleste ainsi que l'idée d'un oiseau nuisible à l'homme sont définitivement abandonnées. La nature et l'oiseau en particulier apparaissent davantage comme un patrimoine commun fragile qu'il convient de gérer et de protéger. D'autre part, la place du gibier dans l'alimentation publique n'est en rien comparable à la place qu'elle tenait encore au début du siècle. La chasse n'est plus nourricière, elle est un loisir. Désormais, chasse et profit ne font pas bon ménage. La tendance qui consiste à juger immorales ces spéculations commerciales semble irréversible. Argument fort des chasseurs au début du siècle, le profit est aujourd'hui contraire à l'éthique de la chasse. La nature se partage et ce partage ne se fait pas sans heurts. Les chasseurs considèrent leur activité comme une manifestation de leur maîtrise de l'espace. Les nouveaux arrivants veulent satisfaire leur besoin d'une nature réparatrice par rapport à la vie urbaine<sup>21</sup>. Ils voient dans la chasse une activité concurrentielle. La confrontation de deux cultures conduit à des oppositions entre gens du pays et gens d'ailleurs. Elle génère des conflits entre chasseurs et promeneurs, photographes animaliers ou cueilleurs de champignons. La diminution de cette population rurale au profit des citadins modifie considérablement la sensibilité face aux réalités de la mort animale. La mort d'un animal sauvage gène, la mort heurte. Constatation paradoxale quand on sait que la consommation de viande est beaucoup plus importante en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle qu'au début. Mais comme le souligne Boulldoire, «cédant à son aversion pour la mort, l'homme nie toute implication dans cette prédation organisée<sup>22</sup> ». ».

## Conclusion

Si de toutes les régions françaises, le Sud-Ouest fut et reste un pays de chasse, les traditions cynégétiques ont disparu ou sont en passe de disparaître avec une rapidité inégale selon leur implantation géographique, selon le

20. GÉNY-MOTHE (Muriel), *La chasse aux oiseaux migrateurs dans le Sud-Ouest : le droit face aux traditions*, op.cit., p.318-320.

21. GÉNY-MOTHE (Muriel), op.cit, p. 315-318.

22. BOULDOIRE (J.-L.), op. cit., p.79.

nombre de pratiquants et selon le degré d'hostilité qu'elles suscitent chez leurs détracteurs.

Ce qui semble paradoxal, c'est que si les chasses traditionnelles se portent mal, si elles sont pratiquées avec moins d'assiduité, la chasse du xx<sup>e</sup> siècle, elle, se porte plutôt bien. À la veille de la première guerre mondiale 600 000, chasseurs acquittent leur permis, chiffre qui ira toujours croissant jusqu'aux années 1980 pour avoisiner le nombre impressionnant de deux millions de chasseurs. Les chasses traditionnelles peuvent être parce qu'elles sont mal connues de l'homme de la rue et des chasseurs eux-mêmes n'ont pas le vent en poupe. Aussi, le constat que l'on peut faire c'est qu'il n'est plus possible de vouloir systématiquement chasser comme autrefois. Ces chasses sont pourtant le dernier vestige de la chasse telle que la pratiquaient nos ancêtres bien avant l'avènement puis la démocratisation des armes à feu. « Héritières du passé, profondément enracinées chez les hommes qui ont conscience de perpétuer une tradition ancestrale, nos chasses traditionnelles que les ethnologues s'accordent à reconnaître comme partie intégrante d'une identité régionale, aujourd'hui menacées au nom d'une écologie mal comprise, méritent d'être sauvegardées<sup>23</sup>. »

## Bibliographie

- BOULDOIRE (Jean-Louis), *Demain la chasse ? Écologistes et chasseurs : Le dialogue*, Paris, Sang et terre, 1993, 235 p.
- CAULE (Georges), *la chasse aux petits oiseaux dans le Sud-Ouest, étude juridique et économique*, thèse pour le doctorat es-sciences politique et économique, Paris, Jouve, 1905, 96 p.
- CHARLEZ COURSAULT (Annie), *La chasse en France*, Paris, PUF, 1991, 125 p.
- DARBON (Dominique), *La crise de la chasse en France. La fin d'un monde*, Paris, L'Harmattan, 1997, 299 p.
- CUISENIER (Jean), *la tradition populaire*, Paris, PUF, 1995, 126 p.
- GÉNY-MOTHE (Muriel), *La chasse aux oiseaux migrateurs dans le Sud-ouest : le droit face aux traditions*, Aspet, Pyrégraph, 2000.
- LUQUET (Jacques), « La chasse des palombes », dans TROLLIET (M.) (dir.), *Les chasses traditionnelles*, Luçon, éditions Sud-Ouest, 1996, p. 17-33.
- NEVEU (Jean-Louis ), *chasses et traditions*, La crêche, geste éditions, 1998, 215 p.
- REBATTET (André), *la chasse du petit gibier migrateur*, Évreux, la collection du chasseur Ouest france, 1988, 159 p.
- TRAIMONT (Bernard), « conflits de cultures. L'interdiction de la chasse aux alouettes aux filets en 1903 », *bull de l'IAES*, 1991, n° 56, p.47-65.

---

23. COUCOUREUX (A.), *La passion des oiseaux*, Montauban : les presses graphiques, 1989, p.191.

## ***Archives***

- Arch.dép. Gers séries 4M34 et 4M35.
- Arch.dép. Gironde série 4M321.
- Arch.dép. Hautes-Pyrénées série 4M88.
- Arch.dép. Landes séries 4M89 à 4M106.
- Arch.dép. Pyrénées-Atlantiques série 4M14 à 4M23.